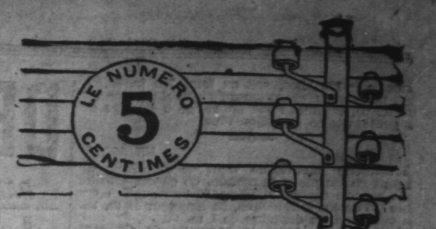




L'Égalité



ONZIÈME ANNÉE — N. 2

DE ROUBAIX TOURCOING

LUNDI 2 JANVIER 1905

ABONNEMENTS
Anno et Départements limitrophes : Trois mois : 4 fr. 50 Six mois : 9 fr. Un an : 18 fr.
Autres Départements : Trois mois : 5 fr. Six mois : 10 fr. Un an : 20 fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au Bureau du Journal, et dans toutes les Agences de Publicité.

AVIS

Nos Bureaux et nos Ateliers
étant fermés à l'occasion des Fêtes du Nouvel An, notre journal ne paraîtra pas demain, deux janvier.

NOS VŒUX

A tous nos amis, à tous nos lecteurs, à tous ceux qui, à quel que titre que ce soit, nous soutiennent et nous aident dans notre œuvre si pénible parfois, d'instruction démocratique et de progrès social, nous adressons nos vœux les plus cordiaux et les plus fraternels de bonne et heureuse année.

La Journée d'Hier

A Port-Arthur, les Russes ont évacué la ville neuve, ravagée par le bombardement des Japonais.
Le parquet s'est transporté au domicile de Syveton, pour procéder à une nouvelle reconstitution du drame.
On annonce que le conflit franco-marocain est en voie d'arrangement.
Un traité de commerce a été signé entre l'Angleterre et la Russie.
Un navrant drame de la folie s'est produit près de Calmar. — Une femme alcoolisée a noyé ses deux enfants dans un ruisseau.
A Lille, un horrible drame conjugal s'est déroulé rue de Valenciennes. — Un ouvrier serrurier, sujet belge, après avoir assassiné sa femme à coups de marteau, l'a décapitée avec un couteau de cuisine. — L'accusé s'est enfui.

L'Affaire Avon

Notre campagne. — Des documents, des preuves et des faits. — L'honneur de l'armée ! — Un insulteur et un sauteur confondus

L'heure est venue de mettre au point, sous toute impulsion et en toute justice, les incidents qui, au cours de la dernière quinzaine de décembre, ont si fortement agité l'opinion publique, à Lille et dans toute la région du Nord.

Contre M. le général Avon, contre son fils, M. le capitaine Avon nous avons porté des accusations précises d'injure et de « Bloc ».

Déjà, par certain document, que l'on retrouvera plus loin, nous avons établi la légitimité de l'indignation soulevée en nous par les lettres jésuitiques publiées dans l'Écho de Paris sous la signature de M. le général Avon et reproduites avec un empressement très compréhensible par les journaux conservateurs de Lille.

Mais il nous fallait d'autres preuves, plus décisives encore, pour démontrer aux yeux de nos adversaires, eux-mêmes que nous n'étions pas pari en guerre sans de sérieux motifs.

Ces preuves, nous les avons réunies, tout en bataillant, et nous les livrons aujourd'hui à nos lecteurs dans une forme qui dissipera tous les doutes, si tant est que quelqu'un ait pu garder la moindre hésitation à l'égard de nous, les procédés de la famille Avon, à l'endroit d'hommes politiques et d'un parti politique dont cette famille est l'obligée.

Les Causes de notre campagne

Remonons tout d'abord aux origines de notre campagne et précisons-les.

Tout d'abord, bien pensante s'ussit, depuis des jours déjà, à noircir des feuillets contre la démission, les délégués, le général André, le cabinet Combes, le « Bloc ».

Ces peles, nos gâteaux d'ont venait tout le mal fait à de pauvres officiers, cléricaux et réactionnaires notoirement, insultés, dénigrés et fauchés de la République, qui les salariaient, quand M. le général Avon, ancien commandant de la première brigade d'infanterie à Lille, voulut faire sa partie dans ce concert de dénigrement systématique et audacieux.

Nous avons sous les yeux les articles que cet officier supérieur, mis à la retraite par le général André, a signés, si non écrits, contre son ancien ministre et les officiers républicains et francs-maçons.

Si M. le général Avon s'était borné à établir que l'on peut être un catholique pratiquant, sans être un clerc, que l'on peut être à la fois religieux et républicain, nous n'aurions rien eu à lui répondre, quoique, au temps où nous vivions, l'anathème entre les termes de République et de catholicisme éclat, à chaque instant, avec brutalité.

Mais ce « journaliste » tardif, après avoir produit cette thèse difficilement soutenable, a dirigé, contre toute une catégorie d'officiers, contre les officiers républicains et libres-penseurs, des insinuations sinon des accusations outragantes, les qualifiant d'arrivistes allant quémander dans les antichambres ministérielles et dans les loges, un avancement qu'ils obtenaient plus sûrement et à moins de frais qu'au temps où on allait le chercher dans les combats et les expéditions lointaines.

Telle est, dégagée d'une phraséologie obscure, la pensée exprimée par M. le général Avon, dans son premier article à l'Écho de Paris, et que nous résumons tout aussitôt dans les termes suivants :
« Ne se trouvera-t-il personne, pour rafraîchir la mémoire défilante du général Avon, ou tout au moins pour lui rappeler qu'il s'agissait, il n'y a pas encore bien longtemps, devant ce « Bloc » contre lequel il dirige aujourd'hui les jets de sa salive senné ? »

L'avertissement était clair et précis. M. le général Avon n'en recéda pas moins, aggravant encore son cas par une seconde lettre à l'Écho de Paris, où nous lisons textuellement :

« Il y a eu un temps, il faut le dire, où il était de mode, chez quelques jeunes officiers d'entrer dans la franc-maçonnerie ; elle affectait alors des allures indifférentes et ces jeunes gens n'y voyaient qu'une occasion de se distraire, « en goûtant le charme du mystère » (sic). Ils ne comprenaient pas la gravité de leur acte, dont ils ne se rendirent compte qu'en constatant les tendances réelles de la secte (sic). Ne voulant pas s'attirer l'inimitié des gros bonnets la plupart se bornèrent à se mettre « en sommeil ».

Après ce prélude digne du P. Lortquêt, le général Avon, somme les officiers francs-maçons « en sommeil », de démissionner : « leur honneur, dit-il, est en jeu » ; puis il poursuit :

« En dehors de ces étourdis (sic), la franc-maçonnerie compte aussi comme adhérents certains officiers qui y sont entrés sachant très bien ce qu'ils faisaient, c'est-à-dire ayant le dessein avoué d'en retirer les avantages de toute sorte qu'avec la connivence des pouvoirs publics elle réserve à ses élus, au détriment des braves gens qui n'ont pour eux que leur droiture et le « ver » sacré. Dans ces derniers temps, l'affluence des officiers à se présenter est devenue telle que le « Temple » a dû fermer ses portes.
« Il s'agit donc de sélectionner pour l'armée, sachant d'ailleurs que la franc-maçonnerie ne fait point tant la majeure » (sic).

Mais arrêtons là nos citations : elles suffisent pour légitimer l'avertissement sans frais que nous avions adressé à M. le général Avon et qu'il dédaigna.

Dès lors, nous n'avions plus aucun ménagement à garder et nous adressâmes au collaborateur occasionnel de l'Écho de Paris des questions pressantes auxquelles il mil quatre jours pour répondre, au préalable, avec son fils, M. le capitaine Avon, en garison à Provins.

La Réponse du Général Avon

Cette réponse a été publiée dans notre numéro 309, daté du 23 décembre. En voici le résumé impartial :

1° M. le général Avon nie avoir sollicité l'appui d'un franc-maçon quelconque pour obtenir la Légion d'honneur.

2° M. le général Avon, se substituant à son fils M. le capitaine Avon, nie que celui-ci ait obtenu la croix et le troisième grade de la Légion d'honneur, grâce à l'intervention de francs-maçons.

3° M. le général Avon, reconnaît que son fils, M. le capitaine Avon, a fait des démarches auprès de certains personnalités de la franc-maçonnerie pour lui faire obtenir le grade de divisionnaire, mais que ces démarches ont été faites par « piété filiale » (sic) ET A SON INSU.

4° M. le général Avon, enfin, est obligé d'avouer que son fils a demandé l'affiliation à la franc-maçonnerie et il donne cette explication lamentable, misérable, répugnante que LE CAPITAINE AVON A VOULU ENTROUVRE LA PORTE DE L'ANTRE MAÇONNIQUE POUR VOIR CE QU'IL SE PASSAIT !!!

Voilà l'homme qui, quelques jours plus tôt, dans l'Écho de Paris, taxait d'indignité les officiers sincèrement francs-maçons, s'indignant contre les « délateurs » et se posait en défenseur respectable et vertueux de l'honneur de l'armée !

Avant de prouver par des documents irrécusables qu'il appartenait à M. le général Avon moins qu'à tout autre de louer au censeur et au justicier, nous devons relater, ici, le dérivatif tenté par M. le capitaine Avon pour mettre fin à une campagne d'ouï ou l'ouïé de soldat, déjà fortement compromise par son propre père, ne pouvant pas sortir intacte.

Le Capitaine Avon intervient

Le jour même, en effet, où nous rendions publiques les explications si... pénelles de M. le général Avon, nous recevions les témoignages de M. le capitaine Avon.

Quoique nous n'eussions fait, jusqu'alors qu'user avec modération de notre droit de polémiste et de critique — et nos écrits sont là pour témoigner que nous n'avions en aucune façon outrepassé ce droit, — nous descendîmes à accorder à M. le capitaine Avon la rencontre qu'il était venu chercher, mais en spécifiant catégoriquement que nous n'entendions nullement clore par un duel la campagne de défense républicaine que nous avions commencée, en réponse aux provocations de M. le général Avon.

Avant même que nos témoins aient

pu discuter avec ceux de notre adversaire les conditions de la rencontre, M. le capitaine Avon se livrait, sur M. le docteur Debieyre, aux violences que l'on sait.

Ce que nous voulons faire aujourd'hui, c'est prouver par des documents que, sauf sur un point, les réponses que nous adressées M. le général Avon sont en contradiction formelle avec la vérité, avec les faits.



Lille.
Avon, Lieutenant
élu au Soudan (bras cassé par une balle), décoré pour ce fait de guerre, est au tableau pour le grade de Capitaine.
Excellent esprit,
très libéral (dans le bon sens du mot),
très indépendant,
républicain.

Je demande si il soit fait une démarche au ministère de la guerre pour qu'il soit nommé capitaine et envoyé dans un de nos nombreux régiments cléricaux.
Ch. Debieyre

Fac-Simile de la « Fiche » de M. le Docteur Debieyre sur M. le capitaine Avon

Ainsi fut rendu impossible le dérivatif que M. le capitaine Avon avait évidemment voulu créer et que, depuis, il a vainement essayé de faire rendre, en soudard qui s'imagine qu'un journaliste français doit se plier à ses caprices, comme le nègre du centre africain courbé l'échine devant la cravache levée du vaillant officier colonisateur !

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

L'ORDRE GRAND ORIENT DE FRANCE
SUPRÊME CONSEIL
POUR LA FRANCE ET LES POSSESSIONS FRANÇAISES

16, Rue Cadet, 16
PARIS
Téléphone : 125-38

O. de Paris, le 10. Avril 1905.

Au T. C. F. DEBIEYRE,
Membre du CONSEIL DE L'ORDRE.

T. C. F.

J'ai la faveur de vous accuser réception de la note concernant le Lieutenant AVON.

Le possible est tenté pour lui faire obtenir satisfaction.

Dès que je connaîtrai le résultat de cette intervention, je m'empresserai de vous en faire part.

Veuillez agréer, T. C. F., l'assurance de nos sentiments frat. dévoués.

Le Secrétaire Général
M. Vadecart

Fac-Simile de la réponse de M. Vadecart à la « Fiche » de M. le Docteur Debieyre

Mais ces incidents sont secondaires. Mourmant, conseiller municipal de Lille, l'ancien officier d'ordonnance (réservé) de M. le général Avon.

Par un document typique, M. Mourmant établit que M. le général Avon ne pouvait pas ignorer, n'ignorait pas les démarches de son fils auprès des francs-maçons et des « blocards ».

« C'est l'avancement dans l'armée libre à la politique et dans les conjonctures actuelles, à la franc-maçonnerie, dont l'action délétère (sic) vient d'être révélatrice au grand jour. »

Quant donc M. le général Avon dit-il toute sa pensée ? Quand il nous écrit ou quand il signe, dans l'Écho de Paris, des articles injurieux contre des hommes et un parti qui se sont multipliés pour lui rendre service, ainsi qu'à son fils ?

Il n'y a décidément pas que le sentiment de la reconnaissance qui manque aux Avon, mais aussi la mémoire et ainsi peut seulement s'expliquer l'impudente attitude qu'ils ont prise lorsqu'ils ont prétendu que nous les avions diffamés.

Continuons donc à leur rafraîchir cette mémoire défilante...

M. le Capitaine Avon et la Franc-Maçonnerie

M. le général Avon veut bien convenir que son fils a sollicité son affiliation à la franc-maçonnerie après avoir entretenu des relations intéressées avec des francs-maçons notables.

Il donne cette explication plus encore cynique qu'odieuse, que celui-ci ne vou-

lait qu'entrouvrir la porte du « Temple » et qu'il se proposait de battre en retraite dès qu'il aurait vu ce qui se passait dans l'antre.

Jamais, au cours de la polémique, parfois violente, que nous avons soutenue dans cette affaire, l'idée ne nous serait venue de porter contre M. le capitaine Avon une accusation aussi outragante et infamante.

Cette accusation, c'est M. le général Avon qui la produit, et il la produit après avoir apposé sa signature au bas d'articles où il est dit que « la franc-maçonnerie ne fait point tant la majeure » dans le recrutement de ses adhérents, et que « les officiers qui se sont faits francs-maçons n'ont plus du soldat qu'un uniforme qu'ils ne sont plus dignes de porter. »

« Eh bien, — nous sommes au regret d'être amené à faire cette pénible constatation. — M. le capitaine Avon, dénoncé par son père comme un « franc-maçonnier » en instance et en fait, puisque « ayant su ce qu'il voulait savoir des choses maçonniques, il s'est bien gardé (sic) d'aller plus loin, ne répondant pas aux convocations d'admission ». (Lettre de M. le général Avon, du 22 décembre.) M. le capitaine Avon, au sens rigoureux des paroles de son père, disons-nous, est doublement indigne de porter l'uniforme du soldat.

La lettre suivante, adressée par le vénérable de la Loge I. « Alsace-Lorraine », à M. le docteur Debieyre, en est la preuve écrasante :

Paris, 30 avril.

« J'ai la faveur de vous faire connaître que le lieutenant Avon, fils du général Avon ayant commandé à Lille autrefois, vint par décision ministérielle du 2 avril 1904, et être nommé au 19e régiment de chasseurs. »

« Cet officier s'est présenté dans le courant de l'hiver 1902/1903, à la loge « L'Alsace-Lorraine », à Paris. »

« Les réponses ambiguës qu'il fit aux F. en quêteurs avaient fait connaître le républicanisme de parole et les convictions peu sincères du libre-penseur qu'il disait être, dans son but actuel de se faire nommer au grade de divisionnaire... »

« Peut-être le lieutenant Avon envisageait-il que des questions trop précises lui soient posées à la réception, car il ne désirait être, dans son but actuel, connu de quelque un de ses membres. »

« On peut être le lieutenant Avon envisageait-il que des questions trop précises lui soient posées à la réception, car il ne désirait être, dans son but actuel, connu de quelque un de ses membres. »

Cette lettre qui confirme les démarches faites par la franc-maçonnerie en faveur de M. Avon fils, réduit à leur juste valeur les allégations du général Avon. En tout cas, écrite à M. le docteur Debieyre pour le mettre en garde contre le républicanisme et le libre-pensance de son fils, M. le capitaine Avon, elle démontre que la franc-maçonnerie fait parfois « la majeure » (l'expression est du général Avon) avant d'admettre dans son sein certains individus.

Elle a bien raison puisqu'en se gardant du capitaine Avon, elle s'est gardée contre un homme que son père nous a représenté comme prêt à jurer le serment nésanébon d'un Bidegail.

C'est toute la moralité qu'il convient de tirer de cette assez malpropre histoire où le « héros » s'est ravité si bas que s'il rencontre quelque pitaille il ne retrouvera plus jamais l'estime des honnêtes gens.

La cause est entendue !

Nous pourrions terminer ce long mais nécessaire article, sur la constatation que nous venons de faire.

La cause est, en effet, entendue et pour tout le monde, jugée.

Mais nous tenons à ajouter quelques mots encore pour bien préciser notre intervention.

Cette intervention ne s'est produite que sur les provocations du général Avon que nous ne connaissons pas plus que nous ne connaissons son fils, « que nous n'avons jamais vu quoique certains journaux aient prétendu le contraire. »

Il serait trop commode à nos adversaires de déverser l'outrage et l'injure sur les républicains et les libres-penseurs si la crainte de se voir rappeler à plus de réserve et de pudeur ne devait les contenir.

Moins que tous autres, les deux Avon avaient le droit, en l'espèce, de se poser en censeurs et en moralisateurs, flétris les soi-disant « délateurs » et de dévouer l'honnête homme qu'est le général André.

Ceci, il était de notre devoir de le démontrer à l'opinion publique que M. le général Avon, en mal d'une troisième étoile retirée, essayait d'abuser en signant des articles que l'on est tenté de croire qu'il n'a même pas lu quand on les rapproche de la lettre « monumentale » qu'il nous a écrite et surmontée de ses compromissions de famille, désormais prouvées, avec la franc-maçonnerie et le Bloc.

Ce devoir nous l'avons rempli. Un point, c'est tout.

G. SIAUVE-EVAUSY.

ÉCHOS ET NOUVELLES

BOSSUET EN PANNÉ
C'est très drôle, en vérité, ce qui arrive à Bossuet, ou plutôt à sa statue qui doit être érigée dans la cathédrale de Dijon.

Le statuaire Paul Geay, après avoir exécuté à Paris la maquette de la statue, est allé à Carrière, acheter le marbre qui devait lui servir. Une fois là, il s'est vu refuser d'entrer sur place. Le monument terminé à Carrière, on le fit tirer un wagon de la Compagnie d'Alsace-Lorraine, vapeur !

Mais une fois en gare de Dijon, l'entrepreneur du wagon réclama la somme réglementaire de